

MAIRIE DE SAUBENS



**ARRETE N° 2025/18
ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025
AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL**

Le Maire : MAIRIE DE SAUBENS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
GROSS - Mildred	Attaché territorial – échelon 7	06/07/2017

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à la Présidente du Centre de Gestion, au comptable de la Collectivité et notifié à l'intéressée.

Fait à SAUBENS

Le 16 octobre 2025



Le soussigné, reconnaît avoir reçu un exemplaire de la présente décision, avoir pris connaissance des obligations qu'elle comporte et avoir été informé qu'il dispose d'un délai de deux mois pour la contester auprès du Tribunal administratif de TOULOUSE.

Date : 16/10/2025

Signature :